

## DÉBAT GÉNÉRAL

*Il n'y a pas d'assemblée où les divers pays du monde soient mieux représentés qu'aux Nations Unies. C'est au sein de leur Assemblée générale que presque tous les membres de la communauté internationale, petits et grands, peuvent faire entendre leur voix sur un pied d'égalité: 147 États membres y font valoir leurs vues sur les grandes questions internationales de l'heure. Ainsi, dans un discours prononcé le 29 septembre dernier, l'honorable Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a exprimé l'opinion du Canada sur une grande diversité de questions. Voici quelques points saillants de ce discours:*

Sauf quelques exceptions notables, la participation universelle nous est pratiquement acquise, encore que des pressions s'exercent en vue d'une définition plus stricte des obligations des membres.

Les efforts déployés pour adapter les procédures et la structure des Nations Unies aux nouvelles priorités engendrent des tensions nouvelles dans certaines institutions et activités traditionnelles.

L'accord sur les normes et les principes des droits de l'homme n'a pas eu comme pendant la volonté de les appliquer sans discrimination.

Si le Conseil de sécurité se réunit plus souvent qu'auparavant, le nombre de résolutions approuvées n'a pas augmenté en proportion.

Les actes de piraterie et de terrorisme, qu'il soient perpétrés à l'intérieur des États ou entre eux, érodent les principes de la pratique et du droit international sur lesquels repose la Charte des Nations Unies.

L'idéal d'une plus grande égalité socio-économique des nations est encore loin de se refléter dans la réalité.

Et enfin, le choix entre l'anarchie et l'ordre sur les océans se pose à nous avec une indéniable clarté.

### **Universalité**

Le Canada appuie le principe de la participation universelle aux Nations Unies. La Charte, il est vrai, prévoit certaines conditions d'admission, mais notre gouvernement considère qu'il faut, le cas échéant, accorder le bénéfice du doute à un État candidat à l'adhésion. Toute question relative au degré d'indépendance d'un État doit trouver sa solution dans l'opinion l'exercice du droit de la majorité des États membres.

Le Canada pense également que la qualité d'État membre ne doit pas être remise en cause. Nous considérons qu'il serait dangereux de recommander l'expulsion d'un membre pour violation des principes de la Charte, à moins qu'il n'y ait unanimité de l'ensemble des membres. L'exclusion de membres «impopulaires» pourrait en inciter d'autres à retirer leur appui et paralyser nos activités. Le prix de cette pratique serait élevé.

Ainsi, on menace de temps à autre d'enlever à Israël le droit de participer à l'Assemblée générale. Le Canada s'opposerait à une telle mesure. Priver des membres de leurs droits de siéger à l'Assemblée générale pour des motifs que ne reconnaît pas la Charte enlèverait toute crédibilité à cette assemblée. Nous sommes ici pour débattre les problèmes, non pour les éliminer.

### **Changement institutionnel**

L'universalité de la participation entraîne, évidemment, l'acceptation de plein gré des obligations qui en découlent, en particulier par les États qui jouent un rôle de premier plan dans l'Organisation. Cette acceptation se mesure, notamment, par le degré d'engagement d'un État dans les activités des Nations Unies, dans les programmes à participation volontaire tels les programmes de secours ou de maintien de la paix, en particulier. Par principe, le Canada continuera d'accorder entièrement son appui à tous les organismes des Nations Unies dont il fait partie. Nous trouverions regrettable toute tendance à boycotter les institutions des Nations Unies ou à réduire unilatéralement les quotes-parts convenues pour certains organismes, même dans les cas où leurs initiatives pourraient être considérées comme préjudiciables ou irrégulières par certains États.

Néanmoins, nous croyons qu'il est imprudent de pousser l'Assemblée à voter sur des résolutions qui la divisent profondément. Nous déplorons, par exemple, que dans une campagne contre la discrimination raciale, fondée sur une entente unanime, on ait associé le sionisme au racisme, causant ainsi une profonde dissension. Si l'on persiste à associer ces deux notions, notre gouvernement ne participera pas à la conférence de 1978 sur la discrimination raciale.